

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1802

présenté par
M. Boudié, rapporteur général

ARTICLE 30

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« au sens des articles 18 et 19 de la loi du 9 décembre 1905 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une référence inutile.